

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la deuxième (2^e) assemblée extraordinaire du Conseil d'administration de la quarante-cinquième (45^e) année du Cégep de Saint-Jérôme, tenue le 16 décembre 2014 à 18 h 30, à la salle André-Surprenant (C-300-b).

Sont présents :
Mme Johanne April
M. Jean-François Cloutier (par téléphone)
Mme Caroline Chiasson
M. Robert Drolet
M. Stéphane Gauthier (par visioconférence)
Mme Stéphanie Gareau (par téléphone)
Mme Josée Méryneau
Mme Francine Paquette
Mme Carole Rivest Turgeon
M. Pierre-Luc Tremblay

Se sont excusés :
M. Jacques Gariépy
M. Paul Calce
Mme Marie-Josée Couillard
M. Charles-Étienne Gill
M. Maxime Lefebvre
M. Hubert Maisonneuve

Sont absents :
Mme Valérie Laplante
M. Jessy Létourneau

M. Pierre-Luc Tremblay, président, souhaite la bienvenue à tous les membres et invités et les remercie de leur présence.

Le président constate le quorum et procède à l'ouverture de l'assemblée et Mme Diane Bournival agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Le président procède à la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour

- 02.01 EO Adoption de l'ordre du jour
- 02.02 EO Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 4 novembre 2014
- 02.03 EO Rapports du président, de la directrice générale et de la directrice des études
- 02.04 EO Rapport de la Commission des études
- 02.05 EO Résolution – Renouvellement du mandat de la directrice générale
- 02.06 EO Résolution – Renouvellement du mandat de la directrice des études
- 02.07 EO Résolution – Mandat pour le Manoir Belle-Rivière
- 02.08 EP Résolution – Nomination à la commission des études
- 02.09 EO Levée de la séance

02.01 EO Adoption de l'ordre du jour

Le président mentionne que les sujets apparaissant à l'ordre du jour pourraient être traités différemment afin de libérer les directeurs qui sont présents, car il y aura huis clos pour le renouvellement des mandats de la directrice générale et de la directrice des études. L'ordre du jour se lirait alors comme suit :

- 02.01EO Adoption de l'ordre du jour
- 02.02EO Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 4 novembre 2014
- 02.03EO Rapports du président, de la directrice générale et de la directrice des études
- 02.04EO Rapport de la Commission des études
- 02.05EO Résolution – Mandat pour le Manoir Belle-Rivière
- 02.06EP Résolution – Nomination à la commission des études
- 02.07EO Résolution – Renouvellement du mandat de la directrice des études
- 02.08EO Résolution – Renouvellement du mandat de la directrice générale
- 02.09EO Levée de la séance

M. Robert Drolet, appuyé par Mme Josée Méryneau, propose :

« d'adopter l'ordre du jour avec les permutations proposées par le président ».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

02.02 EO Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 4 novembre 2014

Comme les membres du Conseil ont déjà reçu une copie de ce procès-verbal, la secrétaire est dispensée de la lecture de celui-ci. Il est mentionné que le 2^e paragraphe du rapport de la commission des études, à la page 4, devait être enlevé. À la page 9, le président mentionne que l'ordre des propositions devrait être modifié afin de revenir avec la proposition principale à la toute fin. À la première ligne du 6^e paragraphe de la page 8, le « l » de limité sera ajouté.

M. Jean-François Cloutier, appuyé par Mme Josée Méryneau, propose :

« d'adopter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 4 novembre 2014, avec les modifications mentionnées ci-dessus ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

02.03 EO Rapports du président, de la directrice générale et de la directrice des études

Président

M. Pierre-Luc Tremblay mentionne qu'il était présent au Forum des présidents tenu les 5 et 6 décembre derniers. Le rapport Demers a alors été présenté et il contient plusieurs recommandations se rapportant à la mobilité, à la diversification de la carte des programmes au Québec, à la révision de l'offre professionnelle et à la révision du processus d'autorisation de programmes. Il y a eu des présentations relatives à l'évolution des négociations des conventions collectives et de loi 13. Le financement du réseau a également été discuté, avec toutes les dernières coupures subies par les collèges, dont plusieurs se retrouveront en situation de déficit structurel.

Directrice générale

Mme Francine Paquette ne présente pas de rapport.

Directrice des études

Mme Carole Rivest Turgeon invite les membres à consulter le portail du Collège à l'adresse cstj.qc.ca, où il est possible de visionner les excellentes capsules réalisées par le département de français *Pimpe mon texte* ainsi que de lire toutes les nouvelles concernant le Collège.

02.04 EO Rapport de la Commission des études

Rapport de la commission des études

M. Jean-François Cloutier, vice-président de la commission des études, mentionne que 1^{re} réunion spéciale a été tenue et que deux avis favorables ont été émis.

02.05 EO Résolution – Mandat pour le Manoir Belle-Rivière

État de la question :

Considérant que le Collège est propriétaire du Manoir Belle-Rivière, situé à Mirabel, et ce depuis 1988;

Considérant que lors du transfert de cet édifice patrimonial, des conditions ont été imposées telles ne pas utiliser cet immeuble à des fins industrielles, personnelles ou commerciales, et que ces conditions sont assorties d'une clause résolutoire;

Considérant qu'il est difficile de respecter ces conditions et d'assurer une vocation éducative à cette propriété étant donné son éloignement du Collège;

Considérant que cet immeuble engendre des dépenses qui ne peuvent être couvertes par les revenus de location tirés de l'immeuble, tel qu'il appert de l'historique budgétaire présenté;

Considérant le risque financier que représente la possession d'un tel édifice pour le Collège;

Considérant que le Collège a communiqué avec Travaux publics et services publics Canada à qui devrait être remis le Manoir et que cet organisme est d'accord pour que l'immeuble soit vendu par le Collège et que du montant de la vente, la valeur contributive des travaux effectués par le Collège lui soit remise et que le solde revienne au Gouvernement fédéral ;

Considérant que plusieurs autorisations seront requises et mandats devront être donnés avant d'en arriver à une vente de cet immeuble ;

Considérant que le comité exécutif pourrait être mandaté à titre de comité consultatif chargé des procédures et démarches jusqu'à la conclusion d'une entente relative à la vente du Manoir.

M. Stéphane Gauthier, appuyé par M. Robert Drolet, propose :

« de mandater le comité exécutif du Cégep de Saint-Jérôme à titre de comité consultatif pour la mise en vente du Manoir Belle-Rivière, et qu'il soit autorisé à entreprendre les démarches, signer tout document et donner tout mandat nécessaire ou utile afin d'en arriver à la vente du Manoir, et qu'il ait autorité pour agir en cette matière jusqu'à l'étape de vente ferme, laquelle devra être autorisée spécifiquement par le conseil d'administration ».

C.A. 29 (2014-2015)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

02.06 EO Résolution – Nomination à la commission des études

Considérant qu'il y a eu un changement quant à la composition de la commission des études et qu'il y a lieu de modifier la liste des membres en remplaçant Mme Marie-Andrée Trudel par M. Jean-Pascal Bailie, en retirant M. Jessy Létourneau, et en remplaçant M. Richard Laforge par Mme Isabelle Sauvé.

Considérant que la liste présentée pour adoption comprend le nom des membres qui forment la commission des études.

Mme Caroline Chiasson, appuyée par M. Robert Drolet, propose :

« de nommer, à titre de membres de la commission des études, les personnes dont le nom apparaît sur la liste des membres de la Commission des études de l'année 2014-2015 laquelle comprend les modifications apportées et mentionnées par la directrice des études ».

C.A. 30 (2014-2015)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Les deux prochains sujets seront traités à huis clos et les invités se retirent, à l'exception de Mme Diane Bournival.

02.06 EO Résolution – Renouvellement du mandat de la directrice des études

Mme Carole Rivest Turgeon se retire, en conformité avec l'article 12 de la Loi.

Considérant que le comité d'évaluation de la directrice générale et de la direction des études a été constitué et qu'il avait comme mandat de réaliser les étapes du processus menant au rapport sur le renouvellement des mandats de ces deux directrices.

Considérant que le comité a consulté les différentes instances, les rapports des comités d'évaluation des années antérieures et suivi le processus prescrit en vertu du *Règlement numéro 11* du Collège.

Considérant que le comité présente son rapport d'évaluation relativement au renouvellement du mandat de la directrice des études.

Considérant les recommandations unanimes du comité d'évaluation à l'effet de :

1. Renouveler le mandat de Mme Carole Rivest Turgeon à titre de directrice des études du Cégep de Saint-Jérôme.
2. Fixer la durée de ce mandat à cinq (5) ans, afin d'éviter que le mandat de la directrice générale se termine dans un intervalle rapproché.

Mme Carole Rivest Turgeon revient dans la salle.

Mme Joanne April, appuyée par Mme Caroline Chiasson, propose :

« de renouveler le mandat de Mme Carole Rivest Turgeon au poste de directrice des études du Cégep Saint Jérôme et que ce mandat soit d'une durée de cinq (5) ans ; et

d'autoriser le président du conseil et la directrice générale du Collège à signer le contrat de Mme Carole Rivest Turgeon avec les conditions qui y seront fixées, en conformité avec le *Règlement ministériel déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des collèges d'enseignement général et professionnel* ».

C.A. 31 (2014-2015)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

02.05 EO Résolution – Renouvellement du mandat de la directrice générale

Mme Francine Paquette se retire, en conformité avec l'article 12 de la Loi.

Considérant que le comité d'évaluation de la directrice générale et de la direction des études a été constitué et qu'il avait comme mandat de réaliser les étapes du processus menant aux recommandations et à la présentation d'un rapport sur le renouvellement des mandats de ces deux directrices.

Considérant que le comité a consulté les rapports des comités d'évaluation des années antérieures, les différentes instances du Collège, et a effectué les démarches en conformité avec le *Règlement numéro 11* du Collège.

Considérant que le comité présente son rapport d'évaluation portant sur le renouvellement du mandat de la directrice générale, lequel contient les étapes réalisées ainsi que les éléments pris en compte afin d'émettre les recommandations qui y sont contenus.

Considérant les recommandations unanimes du comité d'évaluation à l'effet de :

1. Renouveler le mandat de Mme Francine Paquette à titre de directrice générale du Cégep de Saint-Jérôme.
2. Fixer la durée de ce mandat à trois (3) ans, à la demande de Mme Paquette, afin que son mandat ne se termine pas dans un intervalle rapproché de celui de la directrice des études.

Mme Francine Paquette revient dans la salle.

Mme Johanne April, appuyée par Mme Josée Méryneau, propose :

« de renouveler le mandat de Mme Francine Paquette au poste de directrice générale du Cégep Saint Jérôme et que ce mandat soit d'une durée de trois (3) ans; et

d'autoriser le président du Conseil et un autre officier du Collège à signer le contrat de Mme Francine Paquette avec les conditions qui y seront fixées, en conformité avec le *Règlement ministériel déterminant certaines conditions de*

*travail des hors cadres des collèges d'enseignement général
et professionnel ».*

C.A. 32 (2014-2015)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme Johanne April félicite les membres du comité d'évaluation pour leur excellent travail qui a été empreint de transparence et de rigueur.

Les deux directrices remercient les membres de leur confiance et Mme Paquette mentionne qu'elle et Carole Rivest continueront à former une très bonne équipe, car elles sont très complémentaires l'une à l'autre.

02.09 EO Levée de la séance

Mme Josée Méryneau, appuyée par Mme Caroline Chiasson, propose :

« la levée de la séance ».

La proposition est adoptée à l'unanimité et la séance se termine à 19 h 37.

Pierre-Luc Tremblay
Président

Diane Bournival
Coordonnatrice Service des affaires corporatives